

Interlocutrice: Muriel Brinkrolf  
Numéro direct: +41 31 388 88 41  
muriel.brinkrolf@fsp.psychologie.ch

Berne, le 7 janvier 2021

A l'attention du Conseil fédéral in corpore  
Monsieur Guy Parmelin, président de la Confédération  
Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche  
Secrétariat général SG-DEFR  
3003 Berne

### **Lettre ouverte au Conseil fédéral in corpore**

#### **Le doublement en huit mois des symptômes dépressifs graves exige des mesures rapides**

Monsieur le Président de la Confédération,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil fédéral,

Les associations de psychologues sont inquiètes. Selon la dernière enquête de l'Université de Bâle sur le stress psychologique au cours de la deuxième vague de COVID-19 ([www.coronastress.ch](http://www.coronastress.ch)), publiée le 17 décembre 2020, les problèmes psychiques ont quasiment doublé par rapport au printemps dans la population suisse. La proportion de personnes présentant des symptômes dépressifs graves, qui était d'environ 9% pendant le confinement en avril, est passée à 18% en novembre. Les jeunes de 14 à 24 ans et les personnes subissant des pertes financières en raison de la pandémie – en plus du fardeau des restrictions sociales – sont particulièrement touchés.

Le fait de ne pas traiter à temps les maladies psychiques a des conséquences désastreuses et provoque chaque année des milliards de coûts à la charge de l'économie et des assurances sociales ([étude sur les avantages économiques du modèle de la prescription](#), en allemand). A l'heure actuelle, une personne ayant besoin d'un traitement psychothérapeutique doit attendre longtemps. En particulier, des périodes d'attente allant jusqu'à six mois, voire plus dans certaines régions, sont à prévoir pour les traitements d'enfants et d'adolescents. Nos membres nous disent devoir refuser chaque jour de prendre des personnes en consultation. Motif: actuellement, seuls les psychiatres ou les psychologues-psychothérapeutes employés par ces derniers sont autorisés à facturer leurs prestations via l'assurance de base. Or, puisque la Suisse manque de psychiatres en exercice, on aboutit aux longs délais mentionnés.

Ces problèmes en matière de prise en charge psychothérapeutique existaient déjà avant la crise du coronavirus, mais celle-ci les a encore accentués. Pour les éliminer, il est urgent de mettre en vigueur le modèle de la prescription pour la psychothérapie effectuée par des psychologues et de l'assortir d'une large compétence de prescription (incluant les médecins de famille). L'offre de places de psychothérapie financées par l'assurance de base pourra ainsi être élargie. Une mesure qui non seulement enverrait un signal très fort dans le contexte actuel, mais qui de fait est aussi urgente.

Nous demandons au Conseil fédéral de statuer sur les modifications d'ordonnance dans les premières semaines de l'année 2021, comme il l'avait annoncé dans sa réponse à la question de Mme Roth (20.5856). Afin d'éliminer les problèmes de prise en charge existants, une mise en vigueur rapide des ordonnances est cruciale. Attendre jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022 n'est pas envisageable. Si une mise en vigueur rapide n'est pas réalisable pour les cantons, les associations se proposent d'exécuter certaines tâches pour la Confédération et les cantons au cours d'une phase de transition. Elles

pourraient ainsi vérifier la satisfaction des conditions requises pour l'octroi de l'autorisation de pratiquer. Nous sommes convaincus que, du fait des travaux préliminaires déjà effectués, les partenaires tarifaires s'entendront bientôt sur un tarif qui pourra être soumis au Conseil fédéral pour approbation.

Nous vous prions par conséquent d'engager les démarches appropriées pour répondre dès que possible à ces demandes. Les patients et les psychothérapeutes vous seront extrêmement reconnaissants de prendre des mesures rapides, ce qui améliorerait sensiblement la situation des personnes psychiquement malades.

Avec nos meilleures salutations,



Yvik Adler  
Co-présidente FSP



Stephan Wenger  
Co-président FSP



Gabi Rüttimann  
Présidente ASP



Christoph A. Schneider  
Président SBAP

**Copies:** membres du Conseil fédéral